

CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-ÉTIENNE

BANC D'ÉPREUVE OFFICIEL

des Armes à feu et des Munitions

POINÇONS D'ÉPREUVE ACTUELS

- Règlement approuvé le 4 Juin 1926 par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie -

ÉPREUVE DES CANONS



CANONS EN JANTES ÉPREUVE PEELURNIER
Poinçon L. N. 1000 du 20/22



CANONS FINS ASSEMBLÉS ÉPREUVE ORDINAIRE
Poinçon L. N. 1000 du 20/22



CANONS FINS ASSEMBLÉS ÉPREUVE DOUBLE
Poinçon L. N. 1000 du 20/22



CANONS FINS ASSEMBLÉS ÉPREUVE TRIPLE
Poinçon L. N. 1000 du 20/22



ÉPREUVE DES ARMES LONGUES
Poinçon L. N. 1000 du 20/22

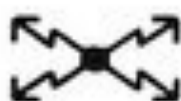
ÉPREUVE DES FUSILS FINIS



FUSILS FINS
ÉPREUVE ORDINAIRE
L. N. 1000 du 20/22



FUSILS FINS
ÉPREUVE SUPÉRIEURE
L. N. 1000 du 20/22



POINÇON SUPPLÉMENTAIRE
des fusils fins
EN ÉTAT DE LIVRAISON



FUSILS FINS
ÉPREUVE ORDINAIRE
L. N. 1000 du 20/22



FUSILS FINS
ÉPREUVE SUPÉRIEURE
L. N. 1000 du 20/22

NORMAL

POINÇON SUPPLÉMENTAIRE
des ARMES AUX DIMENSIONS des "NORMALS"



ÉPREUVE des ARMES
LONGUES SAUVES
Poinçon L. N. 1000 du 20/22

ARME ÉTRANGÈRE

POINÇON SUPPLÉMENTAIRE
des ARMES DE FABRICATION ÉTRANGÈRES